

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

B1. Diversité linguistique et sociale des élèves de l'enseignement public

Genève est un canton où les migrations jouent un rôle important. En 2022, 47% des élèves de l'enseignement public sont allophones (contre 38% en 2000). Cette proportion varie de 15% (Avusy) à 60% (Vernier). Le quart de la population scolaire allophone est arrivé à Genève après l'âge de quatre ans. Assurer pour tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise du français est une condition nécessaire à une scolarité harmonieuse ainsi qu'à une intégration socioculturelle réussie. En effet, plus les exigences scolaires d'une filière sont élevées, moins la part d'élèves allophones y est importante : ils ou elles sont ainsi sous-représentés dans la filière R3/LS du CO (38%) et dans la filière gymnasiale (34%). Dans l'enseignement public, avoir une autre première langue que le français va en outre souvent de pair avec une origine sociale modeste. Bien qu'atténué, à origine sociale identique, l'impact de la langue première sur les parcours scolaires subsiste.

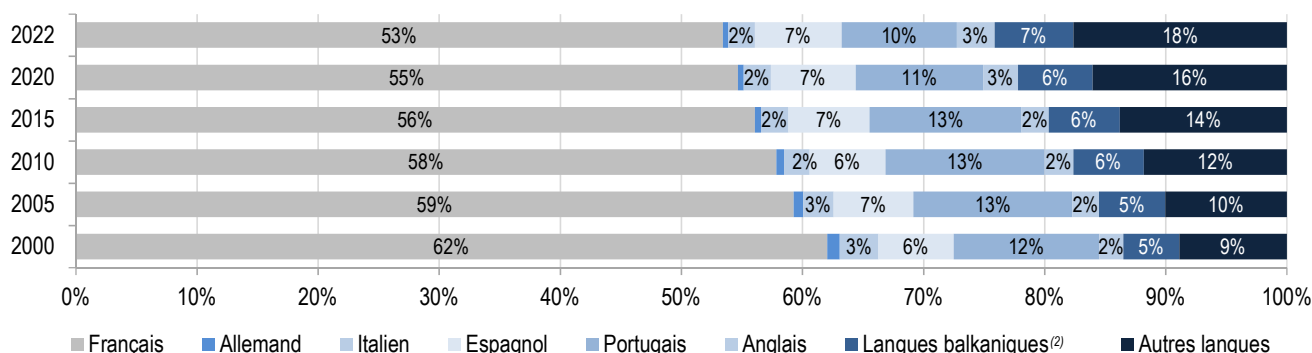
Genève est un canton-ville cosmopolite qui, par sa situation géographique et sa dynamique économique, est ouvert sur l'extérieur. Dès lors, les migrations impactent de manière prépondérante son évolution démographique et transforment le paysage culturel et linguistique genevois. Variant au cours du temps, les flux migratoires s'inscrivent dans des contextes marqués tour à tour par le besoin de main-d'œuvre (qualifiée ou non), la libre-circulation des personnes conclue avec l'Union Européenne depuis la fin des années 1990, le regroupement familial, l'accueil de personnes demandant l'asile (comme par exemple les populations d'origine balkanique dans les années 1990 ou plus récemment celles fuyant des conflits au Proche et Moyen-Orient, en Afrique ou en Ukraine). La présence de nombreuses organisations internationales et d'entreprises multinationales attire également une importante population étrangère, mais celle-ci scolarise plutôt ses enfants dans l'enseignement privé (voir fiche B4. *Caractéristiques de l'enseignement privé*).

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), Genève est le canton ayant, proportionnellement, le plus d'élèves de nationalité étrangère (42% en 2021) suivi de Bâle-Ville (35%) et du canton de Vaud (34%) contre 27% à l'échelle nationale. Le défi pour le département de l'instruction publique, de la jeunesse et de la formation (DIP) est de prendre en compte la diversité culturelle et linguistique des élèves tout en assurant l'apprentissage et la maîtrise du français. Une des conditions nécessaires à une intégration réussie est d'offrir les meilleures chances de réussite à la population scolaire primo-arrivante, compte tenu du fait qu'une partie d'entre elle ne parle pas le français à son arrivée à Genève. Afin de favoriser l'apprentissage du français et permettre ainsi aux élèves allophones de répondre le plus rapidement possible aux exigences du plan d'études romand (PER), le DIP a mis en place différents types de classes d'accueil pour répondre aux besoins des élèves. En outre, il encourage la langue première (cours de culture et langue d'origine organisés par les consulats étrangers et des associations, en dehors du temps scolaire) et collabore avec le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) sur des programmes visant à accélérer l'intégration des populations étrangères (voir programmes d'intégration cantonaux - PIC) et issues du domaine de l'asile (voir Agenda Intégration Suisse - AIS), qui se déploient notamment dans les domaines de la formation ou de la petite enfance. Sur le plan socio-économique, un réseau d'enseignement prioritaire (REP) a également été mis en place afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire (voir *Pour comprendre ces résultats*).

En 2022, 47% des élèves de l'enseignement public déclarent une autre langue que le français comme première langue

La part des élèves que l'on considère comme allophones car déclarant une première langue différente du français progresse régulièrement depuis le début des années 2000. En 2022, ils et elles représentent 47% des élèves suivant leur scolarité à Genève dans l'enseignement public (primaire, CO, secondaire I et enseignement spécialisé public et subventionné), soit 9 points de plus qu'en 2000 (voir B1.a). Plus nombreuse, la population scolaire allophone est aussi plus hétérogène qu'en 2000. Les langues étrangères les plus parlées par les élèves allophones de l'enseignement public sont le portugais (10%), l'espagnol (7%) et les langues balkaniques (7%).

B1.a Répartition des élèves de l'enseignement public⁽¹⁾, selon la première langue parlée, 2000-2022



⁽¹⁾ Enseignement primaire public (1P à 8P HarmoS, y compris les élèves de l'école climatique genevoise de Corbeyrier [VD]), secondaire I public (CO), secondaire II public (hors passerelles HES) et enseignement spécialisé public et subventionné ; population scolarisée dans les écoles du canton, indépendamment du lieu de domicile.

⁽²⁾ Serbo-croate, serbe, croate, albanais, bosniaque.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Notons que la proportion de lusophones a baissé ces dernières années (passant de 13% en 2015 à 10% en 2022), principalement en raison d'une diminution des Portugais et Portugaises car la population provenant d'Amérique latine a continué à progresser. Avec l'amélioration de la situation économique et notamment la baisse du taux de chômage au Portugal, la population portugaise s'installe de moins en moins dans notre canton ou le quitte plus fréquemment (OCSTAT, 2022). En matière de distribution linguistique des élèves, ce sont principalement les « autres langues » qui ont progressé, passant de 9% à 18% depuis 2000, signe d'une diversité toujours plus marquée dans les écoles publiques genevoises. Parmi la catégorie « autres langues », on peut relever une augmentation de la part du russe, des langues parlées dans la Corne de l'Afrique (tigrigna, somali, amharique) et, en 2022, de l'ukrainien.

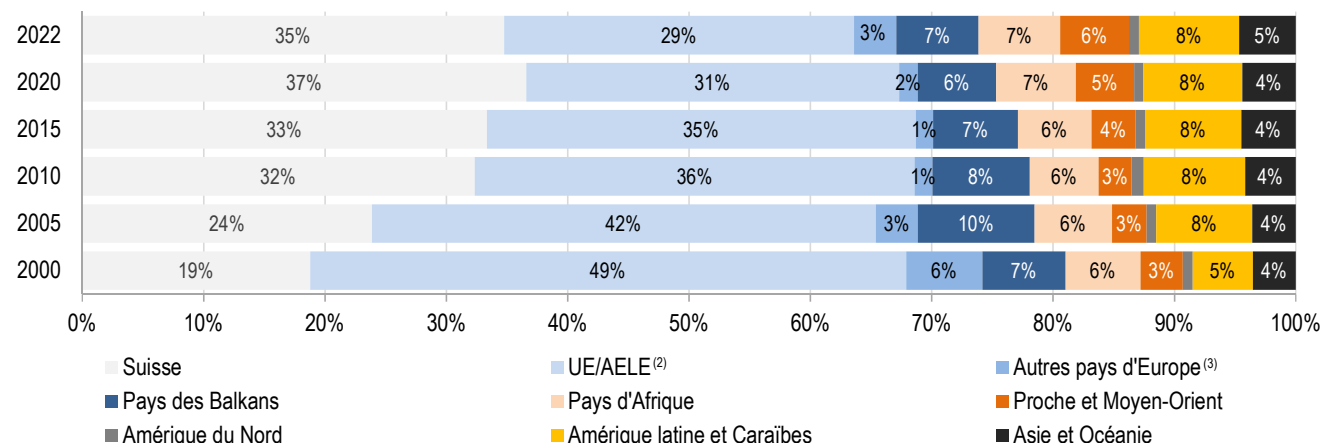
Plus du tiers des élèves ayant une première langue autre que le français possède la nationalité suisse

Plus du tiers des élèves allophones détient un passeport suisse (voir B1.b). Les principales langues parlées par cette catégorie d'élèves ne faisant pas partie des langues nationales suisses (58% parlent l'albanais, l'espagnol, le portugais, l'arabe ou l'anglais), il s'agit vraisemblablement d'une population qui possède plusieurs nationalités. Les données à disposition dans la base de données scolaires (nBDS) ne permettent toutefois pas de déterminer dans quelle mesure la nationalité suisse a été acquise à la naissance ou par naturalisation. En outre, il est possible que la légère diminution de la part des Suisses et Suissesses parmi les allophones, telle qu'observée en 2022, résulte d'une baisse du nombre de naturalisations, relative à la fois à la mise en place de la nouvelle loi sur la nationalité qui est plus restrictive qu'auparavant, mais aussi à d'éventuels effets de la pandémie sur les procédures de naturalisation. Par ailleurs, ce phénomène a pu être accentué par l'émigration d'élèves allophones en possession d'un passeport suisse. Les années qui viennent permettront de vérifier ces différentes hypothèses.

La diminution de la proportion d'élèves allophones originaires de pays de l'Union européenne, observée depuis le début des années 2000 (29% en 2022 contre 49% en 2000), peut quant à elle s'expliquer par la naturalisation, au fil du temps, d'une partie de la population initialement originaire d'Europe correspondant à d'anciens flux migratoires (population italienne, espagnole, etc.).

Parmi la population allophone, on peut relever une augmentation continue de la part des élèves originaires de la Corne de l'Afrique (Erythrée, Somalie, Ethiopie, Kenya, Soudan), des élèves provenant du Proche ou Moyen-Orient ou à proximité (Afghanistan, Syrie, Irak) et, en 2022, des élèves de nationalité ukrainienne qui constituent les deux tiers de la catégorie « autres pays d'Europe » cette année-là. Quant à la population ressortissante d'Amérique latine, elle correspond à 8% des élèves allophones avec notamment une forte représentation de la communauté brésilienne.

B1.b Répartition des élèves allophones de l'enseignement public⁽¹⁾, selon la nationalité ou la région du monde, 2000-2022



⁽¹⁾ Voir note sous B1.a.

⁽²⁾ Y compris le Royaume-Uni, hors Croatie et Slovénie.

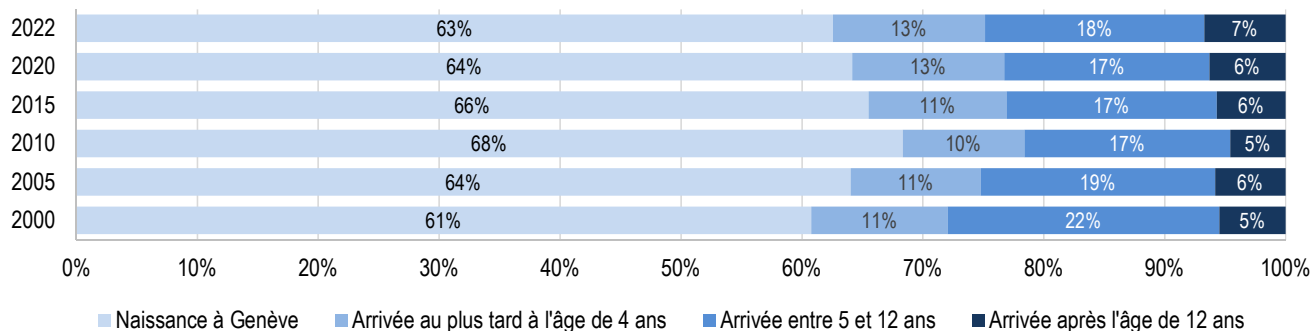
⁽³⁾ Y compris la Russie.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Le quart de la population scolaire allophone est arrivé après l'âge de 4 ans

L'intégration scolaire et socioculturelle d'élèves d'origines linguistiques et nationales diverses pose un réel défi pour le système éducatif genevois. Pour autant, tous les élèves avec un historique migratoire ne rencontrent pas nécessairement les mêmes difficultés d'apprentissage. En effet, une grande partie de ces élèves est née à Genève (63%) et fait donc partie de la deuxième ou troisième génération, ou est arrivée au plus tard à l'âge de 4 ans (13%) qui correspond à l'âge d'entrée en 1P (voir B1.c). Le quart des allophones est arrivé après l'âge d'entrée en scolarité, dont 7% après l'âge de 12 ans. Au début des années 2000, on remarquait déjà une part importante d'élèves allophones dont l'arrivée à Genève avait eu lieu à un âge compris entre 5 et 12 ans (22%), voire après 12 ans (5%). Cependant, à ce moment-là, les allophones représentaient une part nettement plus faible de la population scolaire (38% en 2000 contre 47% en 2022).

B1.c Répartition des élèves allophones de l'enseignement public⁽¹⁾, selon l'âge d'arrivée à Genève, 2000-2022



⁽¹⁾ Voir note sous B1.a.

Hors élèves ne résidant pas dans le canton ou dont la date d'arrivée est inconnue.

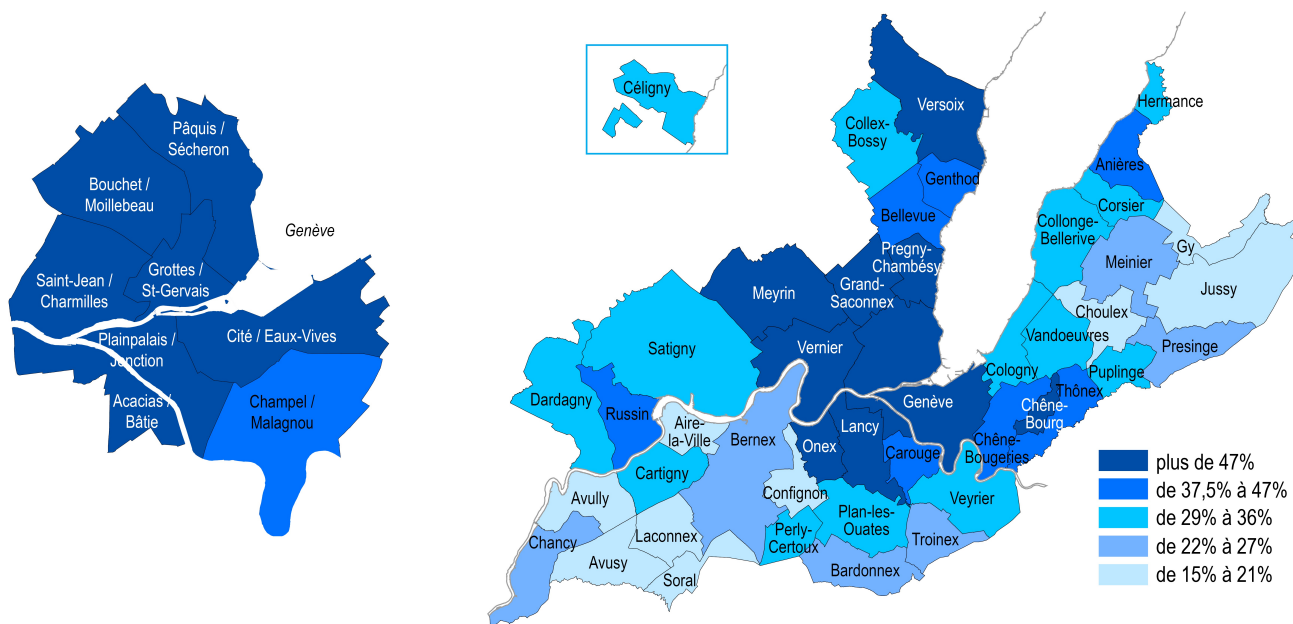
Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Diversité linguistique des élèves : une répartition spatiale inégale

Les petites communes rurales comptent en général peu d'enfants allophones dans leur population. À l'inverse, la Ville de Genève et les autres communes urbaines de plus de 10'000 habitants connaissent une grande diversité linguistique et culturelle. Ainsi, plus de la moitié (54%) des élèves de l'enseignement obligatoire public résidant en Ville de Genève sont allophones (la proportion variant toutefois de 44% dans le quartier de Champel/Malagnou à 62% dans le quartier de Pâquis/Sécheron).

C'est aussi le cas de 59% à 60% des élèves résidant à Meyrin et à Vernier (voir B1.d), deux communes qui affichent par ailleurs un degré élevé de précarité, comme montré par le Centre d'analyse des inégalités territoriales (voir *Pour en savoir plus*). Pregny-Chambésy est un cas un peu atypique : commune plutôt aisée et de taille modeste, dont le taux de scolarisation dans le privé est le deuxième plus important du canton (voir fiche A2. *Effectifs - Disparités territoriales*), elle compte également parmi celles ayant la plus grande part d'allophones dans l'enseignement public (50% en 2022). Il s'agit d'une population issue en grande partie de milieux favorisés (c'est le cas de 41% des élèves de la commune fréquentant l'enseignement public contre 19% en moyenne dans le canton), ce qui laisse supposer que les parents de ces enfants travaillent, en bonne partie, pour des organisations internationales dont l'implantation géographique est proche. Contrairement aux pratiques habituellement observées pour ce type de population, ces familles n'optent pas principalement pour l'enseignement privé. S'agissant du degré primaire, elles choisissent davantage l'école publique.

B1.d Proportion d'élèves allophones dans l'enseignement public⁽¹⁾, selon la commune de domicile et le quartier (pour la Ville de Genève), 2022



⁽¹⁾ Enseignement primaire public (1P à 8P HarmoS, y compris les élèves de l'école climatique genevoise de Corbeyrier [VD]), secondaire I public (CO), secondaire II public (hors passerelles HES) et enseignement spécialisé public et subventionné ; élèves fréquentant une école du canton et ayant leur domicile sur le territoire cantonal.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Origine linguistique et origine sociale sont souvent liées

Les élèves allophones de l'enseignement public sont majoritairement de milieu modeste (54% contre 24% pour les francophones). Ceci est tout particulièrement vrai pour les élèves parlant le portugais (67.5%) ou une langue balkanique (64.5%) (voir **B1.e**).

Cependant, la composition sociale de la population allophone scolarisée en 2022 dans l'enseignement public est sensiblement différente de celle qui était observée en 2000. La part d'élèves de milieu modeste parmi les allophones est ainsi passée de 63% en 2000 à 54% en 2022. À l'inverse, au cours de la même période, la part d'élèves allophones de milieu favorisé a légèrement augmenté (près de 15% contre 11% en 2000). C'est par exemple le cas des élèves parlant une langue balkanique qui, en 2000, appartenaient essentiellement à une population venue demander l'asile dans les années 1990. Vingt-deux ans plus tard, les élèves de langue balkanique sont toujours majoritairement de milieu modeste mais leur proportion dans cette catégorie socioprofessionnelle a diminué de 23 points de pourcentage, signe qu'une partie de cette population s'est bien intégrée sur le plan socio-économique. En revanche, parmi les anglophones, la part d'élèves de milieu modeste est en hausse entre 2000 et 2022 (passant de 11% à 17%). Cette évolution pourrait être le résultat d'une diminution de la part d'anglophones ayant la nationalité suisse ou nord-américaine, parallèlement à une augmentation de la part d'élèves provenant de régions du monde à faible puissance économique – principalement d'Afrique (notamment du Nigeria et du Kenya) mais aussi des Philippines.

B1.e Répartition des élèves de l'enseignement public, selon la première langue parlée, la région du monde et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2000 et 2022

	2000			2022		
	Cadres supérieures et dirigeant-es	Employé-es et cadres intermédiaires	Ouvrier-ères, divers et sans indication	Cadres supérieures et dirigeant-es	Employé-es et cadres intermédiaires	Ouvrier-ères, divers et sans indication
Allemand	37.9%	46.6%	15.5%	51.1%	43.2%	5.7%
Italien	10.0%	30.2%	59.9%	28.0%	46.9%	25.0%
Espagnol	9.1%	32.9%	58.0%	11.1%	31.9%	57.0%
<i>Ressortissant-es UE-AELE</i>	7.9%	33.1%	59.0%	13.2%	37.3%	49.5%
<i>Ressortissant-es Amérique latine</i>	12.9%	32.3%	54.8%	6.7%	20.2%	73.1%
Portugais	1.7%	17.1%	81.2%	5.4%	27.1%	67.5%
<i>Ressortissant-es UE-AELE</i>	1.2%	16.5%	82.3%	5.0%	27.6%	67.4%
<i>Ressortissant-es Amérique latine</i>	8.0%	31.0%	60.9%	6.4%	25.0%	68.5%
Anglais	40.6%	48.8%	10.7%	36.0%	46.8%	17.1%
<i>Ressortissant-es UE-AELE, Amérique du Nord</i>	45.1%	47.5%	7.4%	38.0%	50.0%	12.0%
<i>Ressortissant-es Afrique, Asie</i>	20.8%	54.6%	24.5%	29.7%	38.2%	32.1%
Langues balkaniques ⁽¹⁾	2.2%	10.0%	87.7%	5.9%	29.6%	64.5%
Autres langues	18.5%	29.9%	51.6%	17.8%	30.5%	51.8%
Allophones	11.1%	26.0%	63.0%	14.6%	31.9%	53.5%
Francophones	22.9%	52.4%	24.7%	23.1%	53.1%	23.8%
Total	18.4%	42.3%	39.2%	19.1%	43.2%	37.7%

⁽¹⁾ Serbo-croate, serbe, croate, albanais, bosniaque.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

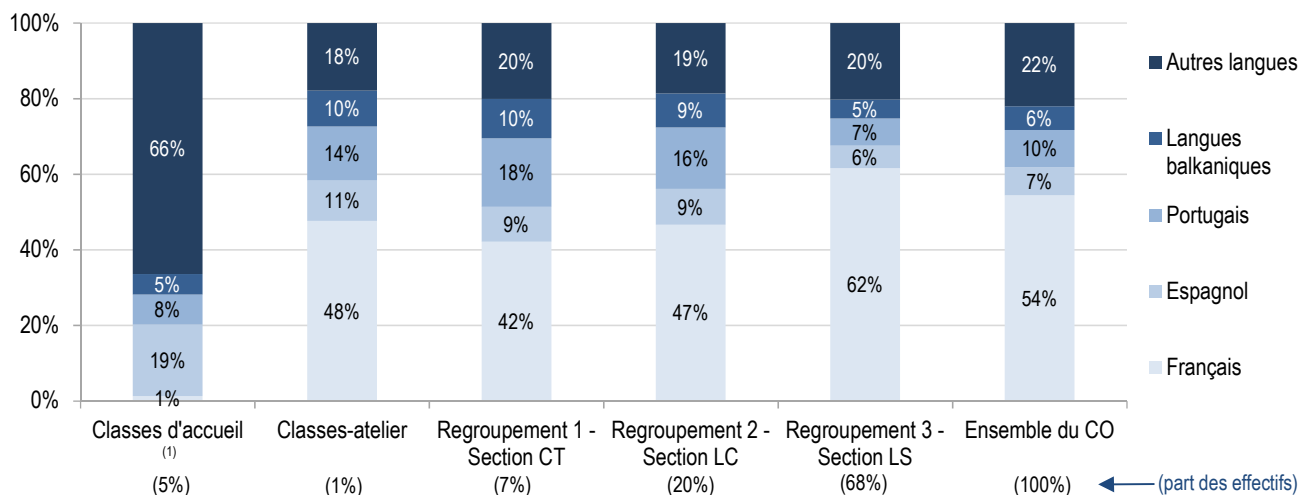
Surreprésentation des francophones et des élèves de milieu favorisé dans la filière du CO la plus exigeante

La première langue parlée et l'origine sociale ont un effet marqué sur les parcours scolaires des élèves dès l'enseignement primaire. En comparaison de l'enseignement régulier, on observe dans l'enseignement spécialisé une surreprésentation des élèves de nationalité étrangère, allophones, ainsi que de celles et ceux provenant d'un milieu modeste (pour plus de détails, voir fiche **B3. Élèves de l'enseignement spécialisé**). Dans l'enseignement primaire régulier, la première langue parlée à la maison donne lieu à des écarts de réussite en raison du rôle de la maîtrise de la langue d'enseignement dans tous les apprentissages scolaires. Il en résulte ainsi des différences d'orientation en fin de 8P entre francophones et allophones et selon la catégorie socioprofessionnelle des élèves (voir fiches **D2. Transitions entre l'enseignement primaire et secondaire I** et **F2. Compétences des élèves en fin de 8P**).

Il n'est donc pas surprenant qu'au CO, le profil linguistique et social des élèves diffère selon la filière suivie : il y a, en effet, une surreprésentation des francophones dans la filière aux exigences scolaires les plus élevées, à savoir le regroupement 3 (R3) et la section littéraire-scientifique (LS) et, inversement, une sous-représentation dans les autres sections (voir **B1.f**).

Moins les exigences scolaires d'une filière sont élevées, plus la part d'allophones y est importante, celle-ci variant en 2022 de 38% en R3/LS à 52% dans les classes-atelier. Des différences comparables s'observent du point de vue de la catégorie socioprofessionnelle : la proportion d'enfants de milieu modeste est deux fois plus importante parmi les élèves de R1/CT (59%) que parmi celles et ceux de R3/LS (28%) (voir **B1.g**). Relevons que ces disparités ont très peu évolué depuis la mise en place de la réforme du CO en 2011 (voir Evrard, Petrucci et Rastoldo [2019] et fiche **D3. Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire I**).

B1.f Répartition des élèves du cycle d'orientation, selon la filière et la première langue parlée, 2022

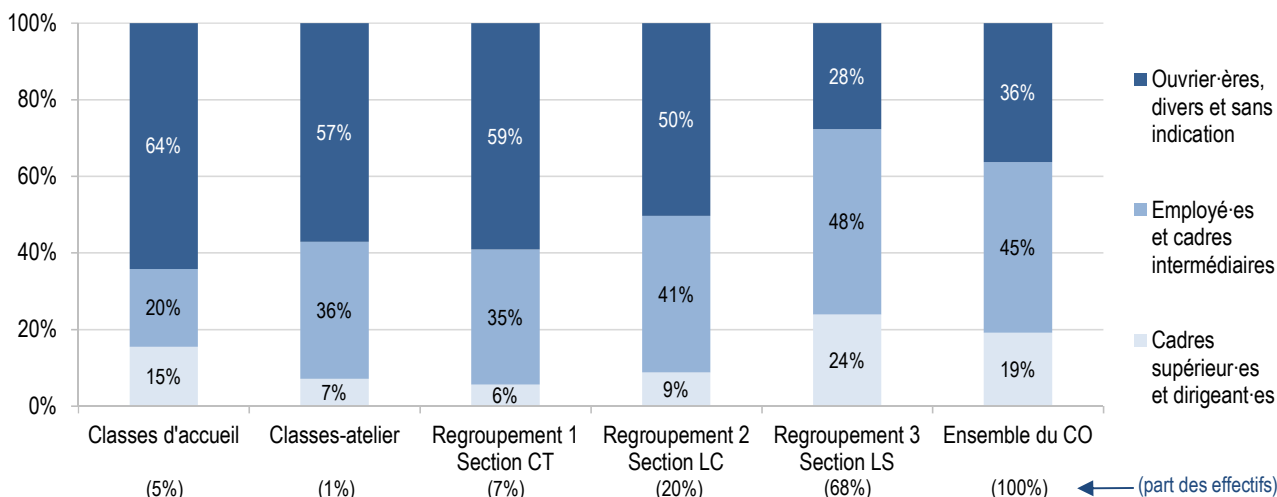


N.B. Pour l'organisation du CO, voir [Pour comprendre ces résultats](#).

(1) Un petit nombre d'élèves ayant indiqué le français en première langue parlée néanmoins une classe d'accueil du CO. Il s'agit d'élèves en provenance du continent africain (Cameroun, Sénégal, République démocratique du Congo) dont la scolarité antérieure à l'arrivée à Genève n'était probablement pas suffisante pour entrer dans une filière régulière du CO.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

B1.g Répartition des élèves du cycle d'orientation, selon la filière et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2022



N.B. Pour l'organisation du CO, voir [Pour comprendre ces résultats](#).

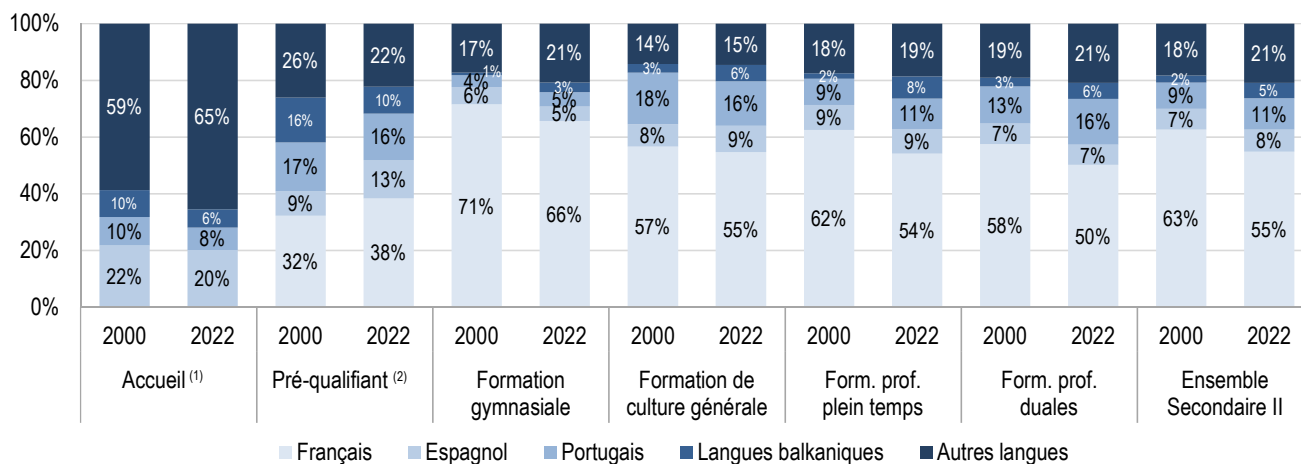
Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

La différenciation des parcours selon l'origine linguistique et sociale se poursuit au secondaire II

La proportion d'élèves francophones est nettement plus importante dans la filière gymnasiale – dont ils et elles représentent 66% des élèves en 2022 – que dans les autres filières de formation (voir **B1.h** et fiche RIS *D5. Transitions à l'intérieur du secondaire II*). Entre 2000 et 2022, la part d'élèves allophones est, quant à elle, en hausse dans toutes les filières de l'enseignement secondaire II public, notamment dans la formation professionnelle à plein temps en école (où elle est passée de 38% à 46%) ou duale (où elle est passée de 42% à 50%). En revanche, la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18, voir [Pour comprendre ces résultats](#)) a entraîné une diminution de la part des allophones au sein des structures préqualifiantes (de 68% en 2000 à 62% en 2022). En effet, près de la moitié des bénéficiaires de FO18 en 2022 sont francophones.

Enfin, dans les structures d'accueil, dont les effectifs ont presque quadruplé entre 2000 et 2022, on observe une baisse de la part des élèves ayant comme première langue l'espagnol, le portugais ou une langue balkanique. Ceci au profit des « autres langues », dont la part augmente, passant de 59% en 2000 à 65% en 2022. Cette hausse est principalement due à une nette croissance de la part des élèves de nationalité afghane (qui constituent 33% du total de la catégorie « autres langues » contre 3% en 2000) et de celle des élèves de nationalité ukrainienne (29% contre 0% en 2000).

B1.h Répartition des élèves de l'enseignement secondaire II public, selon la filière suivie et la première langue parlée, 2000 et 2022



N.B. Les formations pour adultes ne sont pas comprises.

(1) Y compris les classes d'insertion scolaire pour élèves non francophones des collèges et écoles de culture générale.

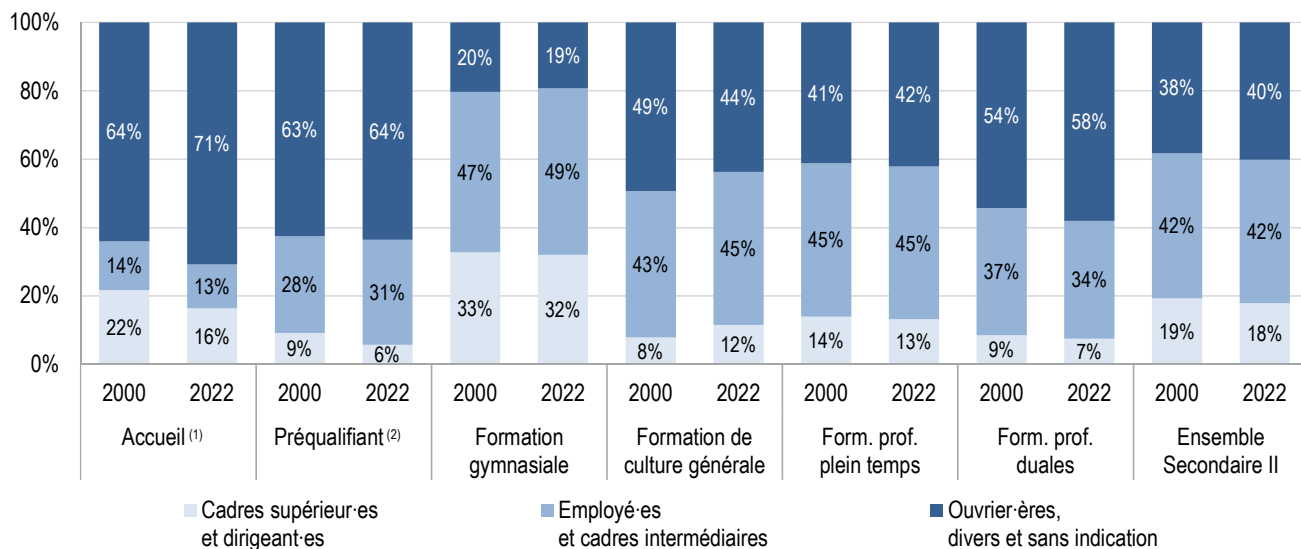
(2) Formations préqualifiantes : classes préparatoires des écoles de commerce et de culture générale, classes de transition professionnelle plein temps et duale, stages d'insertion COOP. En 2022, sont incluses les formations introduites au titre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (classes préprofessionnelles duales, stages par rotation, offres modulaires), sauf la population mineure suivie par CAP Formations dans le cadre de FO18.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Du point de vue de la composition sociale de la population scolaire, l'évolution la plus marquée concerne les structures d'accueil, où la part de jeunes de milieu modeste ou défavorisé, déjà très importante en 2000, l'est encore plus en 2022 (passant de 64% à 71%) (voir B1.i et fiche RIS D4. Transitions vers l'enseignement secondaire II).

Dans la filière gymnasiale comme dans la formation professionnelle à plein temps, une relative stabilité de la composition sociale est constatée. La part d'élèves de milieu modeste a diminué dans la filière de culture générale, dont l'attrait a augmenté avec la redéfinition des normes d'admission et la création de la maturité spécialisée. Quant à la formation professionnelle duale, on y observe une croissance de la part d'élèves d'origine modeste.

B1.i Répartition des élèves de l'enseignement secondaire II public, selon la filière suivie et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2000 et 2022



N.B. Les formations pour adultes ne sont pas comprises.

(1) Y compris les classes d'insertion scolaire pour élèves non francophones des collèges et écoles de culture générale.

(2) Voir note sous B1.h.

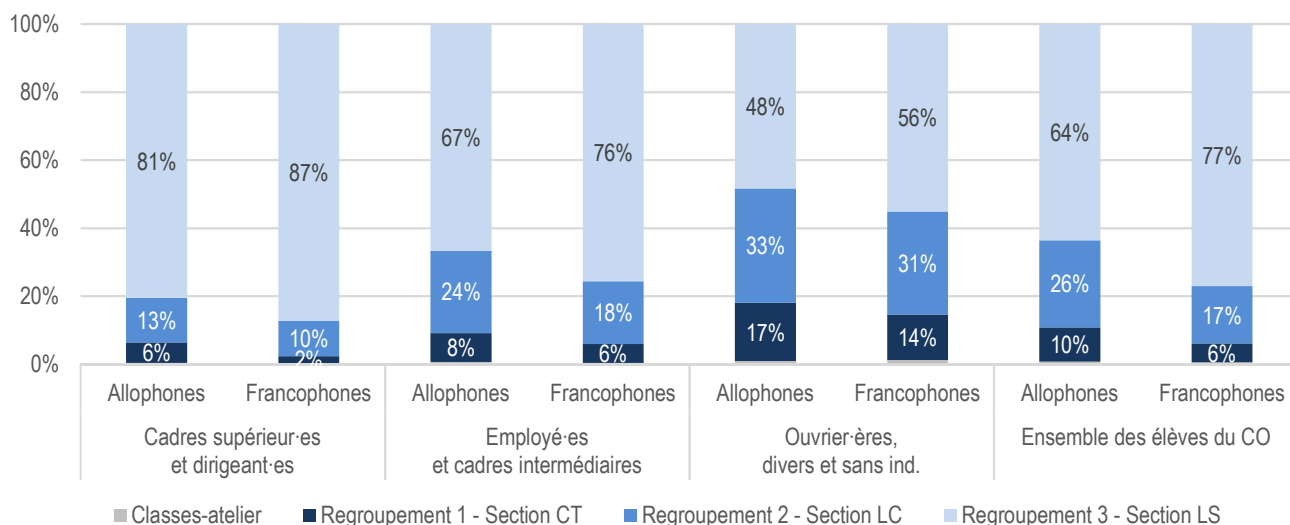
Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

À l'origine sociale identique, l'impact de l'origine linguistique sur les parcours scolaires est atténué mais subsiste

Pour contextualiser cette analyse, il faut toutefois souligner que l'école publique accueille plus souvent des allophones d'origine modeste car celles et ceux qui sont issus de milieu favorisé fréquentent davantage une école privée (voir fiche B4. Caractéristiques des élèves du privé). Il y a donc une sous-représentation des élèves allophones de milieu favorisé au sein de l'école publique. Ainsi, comparer la répartition des élèves allophones et francophones dans les filières de l'enseignement public occulte, en partie du moins, le fait qu'ils ou elles n'appartiennent pas aux mêmes milieux sociaux.

Si l'on tient compte de la catégorie socioprofessionnelle des parents, l'écart entre les parcours scolaires des élèves allophones et des élèves francophones est nettement moindre. Cependant, il subsiste un impact de la première langue parlée car les francophones sont toujours plus souvent en R3/LS. En 2022, 81% des élèves allophones de milieu favorisé sont en R3/LS, contre 87% de leurs homologues francophones (voir **B1.j**) ; lorsqu'ils ou elles sont de milieu modeste ou défavorisé, c'est le cas de 48% des allophones et de 56% des francophones.

B1.j Répartition des élèves dans les différentes filières du cycle d'orientation, selon la première langue parlée et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2022

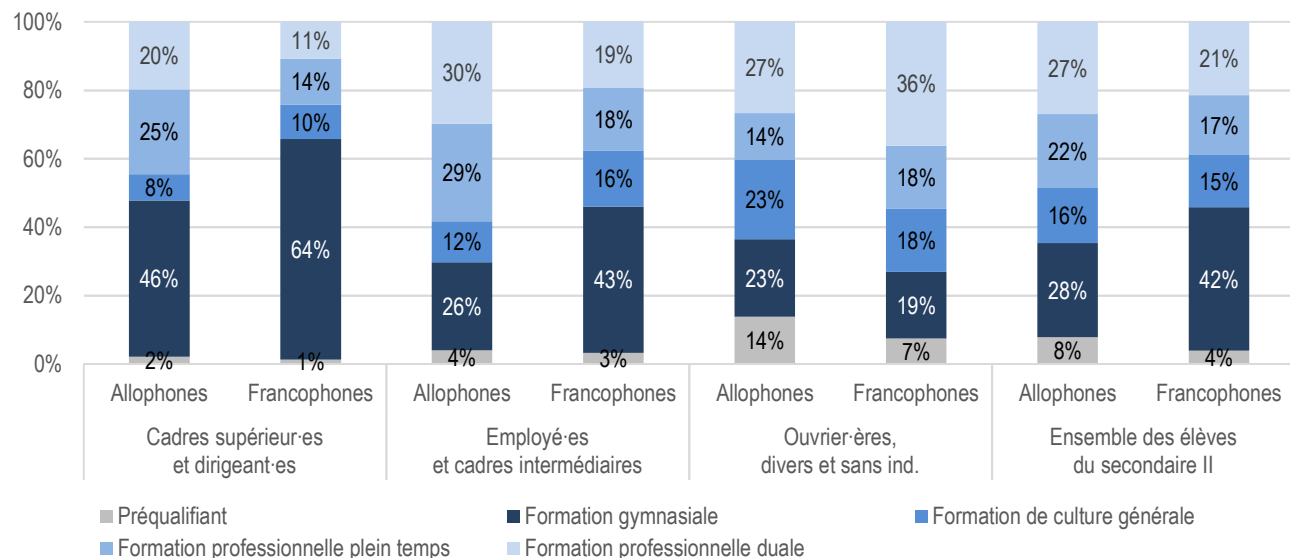


N.B. Pour l'organisation du CO, voir [Pour comprendre ces résultats. Hors classes d'accueil du CO.](#)

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Au secondaire II, l'écart entre allophones et francophones est également marqué. En effet, en 2022, lorsque leurs parents sont de milieu favorisé, 46% des allophones et 64% des francophones sont au Collège de Genève (voir **B1.k**). À l'inverse, pour les élèves de milieu modeste, 14% des élèves allophones sont dans une formation préqualifiante contre seulement 7% des francophones. Relevons toutefois que les élèves francophones vont un peu moins fréquemment au Collège (ils ou elles sont 19% à s'y trouver) que les élèves allophones (23%) lorsqu'ils ou elles sont de milieu modeste.

B1.k Répartition des élèves dans les différentes filières du secondaire II, selon la première langue parlée et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2022



N.B. Hors classes du secondaire II pour élèves non francophones.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Bernard Engel, Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Aurélie Pont
(éd. Narain Jagasia)

Pour en savoir plus

- Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (CATI-GE) (2020). *Analyse des inégalités dans le canton de Genève dans le cadre de la Politique de cohésion sociale en milieu urbain. Rapport 2020*. Université de Genève et Haute école de gestion de la HES-SO Genève. <https://www.ge.ch/document/19368/telecharger>
- Portail du Centre d'analyse des inégalités territoriales (permettant de produire ses propres rapports personnalisés) : <https://ise.unige.ch/cati-ge/#c=home>
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). *Prescriptions cantonales. Accueil des élèves allophones à l'école primaire. Année scolaire 2023-2024*. Genève : DIP, Service enseignement et évaluation. https://edu.ge.ch/enseignement/sites/default/files/2023-08/clac-ep_prescriptions-cantonales_2023_vdef_20230810.pdf
- Loi sur l'instruction publique (LIP) C 1 10 du 17 septembre 2015. https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_10.html
- OCSTAT (2022). *Bilan et état de la population du canton de Genève en 2022*. https://statistique.ge.ch/tel/publications/2023/informations_statistiques/autres_themes/is_population_03_2023.pdf
- Dutrévis, M., Brüderlin, M. (2018). *Étude sur les nouveaux dispositifs d'accueil pour élèves primo-arrivants allophones*. Genève : SRED. www.ge.ch/document/14099/telecharger
- Evvard, A., Petrucci, F., Rastoldo, F. (2019). *Les effets de la réforme du cycle d'orientation sur les parcours de formation des élèves*. Genève : SRED. <https://www.ge.ch/document/17372/telecharger>
- Evvard, A. et al. (2016). *Analyse des dispositifs d'accueil et d'intégration des élèves primo-arrivants allophones. Rapport 2 : Étude des parcours scolaires des élèves issus des classes d'accueil à Genève*. Genève : SRED. <https://www.ge.ch/document/10016/telecharger>
- Rastoldo, F. et al. (2013). *Analyse des dispositifs d'accueil et d'intégration des élèves primo-arrivants allophones*. Genève : SRED. <https://www.ge.ch/document/10150/telecharger>
- L'Agenda intégration suisse (AIS), site cantonal : <https://www.ge.ch/agenda-integration-suisse-ais>
- Programmes d'intégration cantonaux, site national : <https://www.kip-pic.ch/fr/pic/>
- Accueil des élèves allophones / Évaluations en langue d'origine : <https://edu.ge.ch/enseignement/accueil-des-eleves-allophones/ressource/evaluations-en-langue-dorigine-3459>

Art. 14 Réseau d'enseignement prioritaire

En vue de favoriser la cohésion sociale, conformément à la loi relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain, du 19 avril 2012, et de tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire au sens de l'article 10 de la présente loi, le département instaure un réseau d'enseignement prioritaire au sein de la scolarité obligatoire.

Art. 26 Élèves allophones

Afin de permettre aux élèves allophones d'acquérir en priorité des connaissances et compétences suffisantes en français, le département délivre des prestations complémentaires d'enseignement dans cette discipline et prend les mesures d'organisation adaptées selon les degrés d'enseignement, telles que les cours complémentaires de français ou des classes d'accueil.

Pour comprendre ces résultats

Première langue parlée : l'information recueillie est celle qui a été renseignée par les parents sous l'item « langue maternelle (première langue parlée) » lors de l'inscription de l'élève. Il s'agit souvent de la langue parlée couramment à la maison, mais les données récoltées ne permettent pas de déterminer si cette langue est parlée en plus ou à la place du français dans la communication familiale, ni si l'élève parle couramment d'autres langues.

Élève allophone : élève pour lequel les parents ont déclaré une autre langue que le français comme première langue parlée (voir ci-dessus). Même si l'élève le parle couramment en 2022, le français est vraisemblablement pour lui une langue seconde, apprise après une autre langue (voire après plusieurs autres langues).

Cycle d'orientation : l'actuelle organisation du CO est en vigueur depuis la rentrée 2011. En classe de 9^e, les élèves sont orientés dans trois regroupements (R1, R2 et R3) échelonnés dans leurs exigences scolaires (le R3 étant réservé aux meilleurs élèves). Les 10^e et 11^e années sont organisées en trois sections (communication et technologie [CT], langues vivantes et communication [LC], littéraire et scientifique [LS]) qui offrent des possibilités différentes d'orientation au secondaire II. Du fait de la réforme intervenue en 2011, il n'est pas possible de comparer les filières actuelles avec celles des années 2010 et antérieures.

Formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18)

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans (Art. 194 de la constitution genevoise entrée en vigueur en juin 2013) poursuit deux objectifs : (i) permettre à chaque jeune de réussir une première formation ; (ii) venir en aide aux jeunes qui sont en rupture de scolarité. Concrètement, depuis la rentrée scolaire 2018, tous les jeunes habitant Genève doivent poursuivre leur formation jusqu'au jour de leur 18^e anniversaire au moins.

Dispositifs et mesures de soutien pour les allophones

Des classes d'accueil pour élèves non francophones existent au primaire, cycle d'orientation (entre 12 et 15 ans) et secondaire II (entre 15 et 19 ans) pour leur enseigner les bases du français et si nécessaire, leur assurer une mise à niveau scolaire en fonction de leur âge. Ces classes sont à faible effectif pour permettre au personnel enseignant de suivre chaque élève individuellement. Les élèves peuvent connaître à tout moment de l'année un transfert dans une classe régulière.

Au *primaire*, il existe deux types de classes d'accueil :

- *Classes d'accueil du primaire à 50%* : elles permettent aux individus primo-arrivants, dès la 4P, de suivre notamment des cours de français dans une classe à faible effectif, en principe pendant 12 mois à partir de leur arrivée. Durant l'autre mi-temps, les élèves vont dans une classe régulière dont l'année de scolarité (AdS) correspond à leur âge. Les élèves ayant l'âge d'aller en classe de 1P ou 2P vont directement à plein temps en classe régulière. À son arrivée, un élève dont l'âge correspond à la 3P va en principe en classe régulière. La direction d'établissement peut l'inscrire éventuellement plus tard en classe d'accueil si la situation le justifie.
- *Classes d'accueil du primaire à plein temps* : elles s'adressent dès la 4P à des individus primo-arrivants, qui ont été très peu, voire pas du tout scolarisés, qui ont eu un parcours de vie complexe (exposition à la violence, migration longue et ardue, cellule familiale impactée) et souffrant de déficits langagiers, psychosociaux, psychomoteurs et scolaires. Les élèves intégrant ces classes d'accueil à 100% peuvent y rester jusqu'à 12 mois. Le but est de leur permettre d'intégrer au plus vite une classe d'accueil régulière. À noter qu'une partie de ces élèves peut également être accueillie, pendant une ou deux périodes de la semaine, en intégration, dans une classe régulière (principalement pour de la gymnastique).

Au *secondaire I*, les *classes d'accueil du cycle d'orientation* reçoivent des élèves non francophones pour leur permettre d'acquérir les connaissances suffisantes pour intégrer dans les meilleurs délais une classe régulière. Les élèves bénéficient d'un programme spécifique. Depuis la rentrée 2022, un dispositif expérimental permet à des élèves en accueil de suivre une majorité de cours réguliers, tout suivant des cours de français spécifiques.

Au *secondaire II*, il existe différents types de classes d'accueil. Le service de l'accueil de l'enseignement secondaire II (ACCES II) reçoit principalement des élèves allophones, ayant entre 15 et 19 ans. L'accent est mis sur l'enseignement du français et une mise à niveau dans les autres branches dans un premier temps (classes d'accueil). Dans un second temps, la formation se distingue entre :

- *Classes d'insertion scolaire (CIS)* : elles poursuivent un enseignement approfondi du français écrit et préparent les élèves à entrer dans les filières de formation générale (École de culture générale, Collège de Genève) et de formation professionnelle (École de commerce).
- *Classes d'insertion professionnelle (CIP)* : elles préparent les élèves à intégrer une formation professionnelle.

Des classes d'accueil et des classes d'insertion scolaire sont également localisées dans les collèges et écoles de culture générale.

Évaluations en langue d'origine (EVLO)

Lorsqu'un élève allophone semble en difficulté dans les mois qui suivent son arrivée à l'école, le corps enseignant peut, par l'intermédiaire de la direction, solliciter une évaluation en langue d'origine. Actuellement, les évaluations en langue d'origine peuvent être effectuées en : albanais, arabe, chinois, dari, farsi/persan (Iran ou Afghanistan), espagnol (Espagne ou Amérique latine), italien, kurde, kurmanji, mongol, pachto (Afghanistan), portugais (Brésil ou Portugal), russe, somali, tamoul, tigrigna, tchéchène, turc et ukrainien.

Dispositif Agenda Intégration Suisse pour les élèves réfugiés (AIS)

Dans le cadre du programme Agenda Intégration Suisse de la Confédération, les élèves issus de l'asile (réfugiés ou admis provisoirement) peuvent bénéficier de différentes mesures, complémentaires à celles déjà en place dans les écoles, en vue de faciliter leur intégration sociale et scolaire. En coordination avec les *case managers* du service enseignement et évaluation (SEE), les mesures suivantes peuvent être organisées : bilan scolaire en langue d'origine, accompagnement et soutien scolaire de l'élève par une accompagnatrice ou un accompagnateur scolaire en langue d'origine, médiation famille-école, appui scolaire complémentaire, soutien à la parentalité.

Encouragement de la langue première

Le DIP encourage la fréquentation des cours de Langue et culture d'origine (LCO). Ceux-ci permettent en effet à l'élève de continuer à progresser régulièrement dans sa langue d'origine, à maintenir un lien fort avec sa culture d'origine et contribuent à développer ses compétences linguistiques. À ces fins, la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) collabore avec différents consulats et associations dispensant des cours LCO.

Dispositif du réseau d'enseignement prioritaire (REP)

Chaque école primaire est classée dans l'une des trois catégories suivantes :

– **REP** : les écoles dont la population scolaire est composée d'au moins 55% d'élèves dont les parents sont de catégorie socioprofessionnelle (CSP) modeste ou défavorisée, à savoir ouvrières-ouvriers et divers/sans indication, qui regroupe notamment les enfants dont les parents ont un statut précaire (p. ex. parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, personnes requérant l'asile, personnes réfugiées) ou les enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc. Pour les écoles dont la proportion d'élèves de milieu modeste ou défavorisé est comprise entre 51% et 54%, d'autres critères sont pris en compte pour déterminer l'entrée ou non en REP : au moins 12% d'élèves dans la catégorie « divers/sans indication », plus de 55% d'élèves allophones, moyenne au cours des trois dernières années de la proportion d'élèves de CSP modeste ou défavorisée.

– **Proches du REP** : les écoles dans lesquelles la proportion d'élèves ayant des parents de CSP modeste ou défavorisée est comprise entre 47% et 50%, et qui présentent au moins 12% d'élèves dans la catégorie « divers/sans indication » ou plus de 55% d'élèves allophones.

– **Hors du REP** : les écoles qui ne répondent pas aux critères ci-dessus.

Les écoles du REP bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles proches du REP ou hors du REP : en particulier, un meilleur taux d'encadrement (environ 2 élèves de moins par poste d'enseignant) induisant ainsi moins d'élèves par classe, et une meilleure dotation en personnel enseignant chargé du soutien pédagogique (ECSP). Les écoles proches du REP bénéficient également de ressources supplémentaires par rapport aux écoles hors du REP.

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>